

QUESTIONNAIRE SUR LES PRATIQUES ET CLAUSES CONTRACTUELLES
RELATIVES A LA PROPRIETE INTELLECTUELLE,
A L'ACCES AUX RESSOURCES GENETIQUES ET AU PARTAGE DES AVANTAGES

COMITE INTERGOUVERNEMENTAL DE LA PROPRIETE INTELLECTUELLE
RELATIVE AUX RESSOURCES GENETIQUES, AUX SAVOIRS TRADITIONNELS
ET AU FOLKLORE

JUILLET 2002

I INTRODUCTION

1. Le présent questionnaire vise à recueillir des renseignements sur les contrats relatifs à l'accès aux ressources génétiques et le partage des avantages découlant de cet accès. Il est essentiellement axé sur les clauses et conditions de ces contrats qui ont trait à la propriété intellectuelle¹. Les parties à ces contrats peuvent notamment être des communautés locales, des organismes gouvernementaux, des individus, des établissements d'enseignement ou des instituts de recherche ou encore des entreprises privées. Le présent questionnaire ne vise pas à rassembler des informations sur les accords multilatéraux concernant l'accès aux ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture élaborés ou appliqués sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture ou sur d'autres accords multilatéraux susceptibles d'être conclus par les gouvernements².

2. Le questionnaire a été établi par le Secrétariat de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI), en collaboration avec le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique (CDB), dans le cadre du programme de l'OMPI visant à créer une base de données publique sur ce type de contrats. Ce programme répond à une large demande en faveur de plus d'informations sur les pratiques actuelles en ce qui concerne les aspects des accords sur l'accès aux ressources génétiques ayant trait à la propriété intellectuelle et le partage des avantages qui en découlent. L'OMPI souhaite donc encourager une large diffusion de ce questionnaire afin qu'un éventail aussi large que possible de parties prenantes ait la possibilité d'y répondre : par exemple, les organismes gouvernementaux, les peuples autochtones et les communautés locales, leurs mandataires, les organisations commerciales et industrielles, ainsi que les instituts de recherche des pays d'origine et des pays destinataires tels que les universités et les collections *ex situ*.

¹ Un contrat en bonne et due forme établi par écrit, qui peut également être dénommé *accord* ou *licence*, intègre souvent le consentement préalable en connaissance de cause de la partie qui accorde l'accès aux ressources génétiques et, en général, précise comment les parties peuvent choisir de partager les avantages découlant de cet accès, y compris les droits de propriété intellectuelle.

² Pour plus de renseignements sur le Traité international sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture de la FAO et son historique, voir à l'adresse suivante : <ftp://ext-ftp.fao.org/waicent/pub/cgrfa8/iu/ITPGRe.pdf>.

3. Le présent questionnaire vise uniquement à stimuler l'apport d'informations dans ce domaine important. Le programme de l'OMPI n'a pour objectif ni de porter un jugement sur le caractère satisfaisant de contrats déterminés ou d'accords sur le partage des avantages, ni d'établir des règles sur la manière de conclure ces accords. Il s'agit d'une opération de collecte d'informations en vue d'apporter à toutes les instances travaillant sur la question de l'accès aux ressources génétiques et du partage des avantages une contribution concrète en matière de propriété intellectuelle qui rende compte pleinement de la diversité des politiques et des législations en matière de ressources génétiques, des besoins et des attentes des parties prenantes et des transferts et utilisations des ressources génétiques. Il vise également à fournir un outil pratique à tous ceux qui cherchent à conclure un accord sur l'accès aux ressources génétiques et qui peuvent tirer parti des méthodes et de l'expérience concrète de ceux qui ont conclu ce type d'accords.

4. Les informations fournies peuvent être :

- incorporées dans une base de données facile à utiliser qui sera publiée sur le site Internet de l'OMPI et reliée par hyperlien au site Internet du Centre d'échange de la Convention sur la diversité biologique (CDB); ou
- utilisées dans les consultations sur l'élaboration d'un guide des pratiques contractuelles, des principes directeurs et des clauses types de propriété intellectuelle dans les contrats portant sur l'accès aux ressources génétiques et le partage des avantages.

II STRUCTURE DU QUESTIONNAIRE

5. Le questionnaire est divisé en trois parties :

- dans la première partie, il est demandé aux destinataires du questionnaire de fournir une copie du contrat en question, de préférence sous la forme d'un document Word ou d'un fichier texte sous forme électronique, tel qu'une pièce jointe à un courrier électronique, ou sur un disque. Le contrat peut alors être directement intégré dans la base de données;
- dans la deuxième partie, des informations précises concernant le contrat en question sont demandées, en particulier en ce qui concerne les clauses relatives à la propriété intellectuelle;
- dans la troisième partie, il est demandé aux destinataires du questionnaire de partager leur expérience pratique et de faire part des enseignements qu'ils ont tirés de la rédaction, de la négociation et de la conclusion du contrat en question.

Comment répondre?

6. Le questionnaire vise à donner des informations sur la démarche généralement adoptée pour la conclusion d'accords de licence, et non à servir de base de données de textes et de précédents juridiques. C'est pourquoi, il n'est pas nécessaire de fournir le texte même ou les clauses détaillées d'un contrat, en particulier si le contenu est délicat ou confidentiel ou si le

texte des clauses est particulièrement complexe. Pour ceux qui le souhaitent, une description générale de chaque clause serait appréciée et utile. À compter du vendredi 23 août, il sera possible de répondre au présent questionnaire par voie électronique à l'adresse suivante : <http://www.wipo.int/tk/>.

Dans quelle langue?

7. Les clauses ou les descriptions des contrats peuvent être présentées dans les six langues officielles de l'OMPI (français, anglais, arabe, chinois, espagnol et russe).

Quelles parties remplir?

8. Les destinataires du questionnaire qui fournissent une copie du contrat en question sont encouragés à répondre à la deuxième partie, mais ne sont pas obligés de le faire. Ils peuvent passer directement à la troisième partie. Les destinataires du questionnaire qui *ne fournissent pas* une copie du contrat sont encouragés à remplir la deuxième et la troisième partie du questionnaire. Les destinataires peuvent remplir et envoyer plusieurs questionnaires selon le nombre de contrats conclus avec des parties différentes et comportant différentes clauses relatives à la propriété intellectuelle.

Quand et où envoyer les réponses?

9. Il serait souhaitable que toutes les réponses au questionnaire parviennent au Secrétariat de l'OMPI avant le lundi 30 septembre 2002. Ce délai a été fixé afin que les contributions fournies puissent être utilisées pour l'élaboration d'un rapport qui sera présenté à la quatrième session du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore, qui se tiendra du 9 au 17 décembre 2002. Les contributions qui seront reçues plus tard pourront être intégrées dans d'autres versions de la base de données, en fonction des décisions prises par le comité.

10. Une fois remplis, les questionnaires peuvent être envoyés à la Division des questions mondiales de propriété intellectuelle, de préférence par courrier électronique à l'adresse suivante : grtkf@wipo.int, par courrier postal à l'OMPI, 34, chemin des Colombettes, 1211, Genève 20 (Suisse), ou par télécopie au numéro suivant : 41 22 338 8120.

Le droit d'auteur s'appliquera-t-il aux clauses des contrats?

11. Puisque toute information fournie sera largement diffusée, il convient de préciser que cette information pourra être utilisée et copiée dans le cadre de recherches ou de discussions sur des contrats relatifs à l'accès aux ressources génétiques et au partage des avantages. Le texte de certaines dispositions juridiques est susceptible d'être utilisé ou d'être copié dans une large mesure par les utilisateurs de la base de données cherchant des indications sur la manière de rédiger des clauses déterminées.

12. Toutefois, la source de tout document intégré dans la base de données sera clairement mentionnée. Si le droit d'auteur est revendiqué dans une partie du document fourni, cela doit être clairement indiqué, même si la fourniture d'un document implique une autorisation de reproduire le texte et de le mettre à la disposition du public. Si l'utilisation éventuelle par des

tiers de parties intégrales d'un contrat est une source d'inquiétude, il est suggéré de substituer au texte même une description générale de la clause dans les réponses au questionnaire. L'OMPI ne percevra aucune redevance pour l'utilisation de la base de données ou l'accès à cette base de données qui se veut une ressource destinée au public.

III DÉFINITIONS

13. Aux fins du présent questionnaire, on entend par :

- "*ressources génétiques*", le matériel génétique ayant une valeur effective ou potentielle;
- "*matériel génétique*", le matériel d'origine végétale, animale, microbienne ou autre contenant des unités fonctionnelles de l'hérédité;
- les "*unités fonctionnelles de l'hérédité*" peuvent inclure des organismes entiers, des parties d'organismes et des extraits biochimiques d'échantillons de tissus contenant de l'acide désoxyribonucléique (ADN) ou, dans certains cas, de l'acide ribonucléique (RNA) comme les gènes, les plasmides, etc.;
- on considère que les "*savoirs traditionnels*" englobent les œuvres littéraires, artistiques ou scientifiques traditionnelles ou fondées sur la tradition³; les interprétations et exécutions; les inventions; les découvertes scientifiques, les dessins et modèles; les marques; les noms et les symboles; les informations non divulguées; et toutes les autres innovations et créations traditionnelles ou fondées sur la tradition qui sont le fruit de l'activité intellectuelle dans le domaine industriel, scientifique, littéraire ou artistique. Aux fins du présent questionnaire, ils ne couvrent pas les "expressions du folklore".

³ Les termes "traditionnel" et "fondé sur la tradition" renvoient aux systèmes de connaissance, aux créations et aux innovations qui généralement ont été transmis de génération en génération et sont considérés comme appartenant à une population particulière ou à son territoire, et qui évoluent constamment en fonction de l'environnement.

QUESTIONNAIRE⁴

Coordonnées

Nom :

Qualité :

Office/Organisation :

État membre :

Adresse :

Adresse électronique :

Téléphone :

Télécopie :

⁴ À compter du vendredi 23 août, il sera possible de répondre au présent questionnaire par voie électronique à l'adresse suivante : <http://www.wipo.int/tk/>.

Les réponses peuvent être envoyées à la Division des questions mondiales de propriété intellectuelle, de préférence par courrier électronique à l'adresse suivante : grtkf@wipo.int, par courrier postal à l'OMPI, 34, chemin des Colombettes, 1211, Genève 20 (Suisse), ou par télécopie au numéro suivant : 41 22 338 8120.

PREMIERE PARTIE

COPIE DU CONTRAT

Dans la mesure du possible, veuillez fournir une copie du contrat en question, de préférence sous la forme d'un document Word ou d'un fichier texte sous forme électronique, tel qu'une pièce jointe à un courrier électronique ou sur un disque.

Les contrats peuvent être rédigés en français, anglais, arabe, chinois, espagnol ou russe.

VEUILLEZ EFFACER DU CONTRAT TOUTES LES INFORMATIONS CONFIDENTIELLES OU PRESENTANT UN INTERET COMMERCIAL QUE VOUS NE SOUHAITEZ PAS VOIR MENTIONNER OU FIGURER DANS UNE BASE DE DONNEES PUBLIEE SUR LE SITE INTERNET DE L'OMPI OU DANS UN RAPPORT DE L'OMPI.

Veuillez indiquer si vous avez joint à votre réponse une copie d'un contrat existant ou d'un accord type :

Réponse :

Oui

Non

Dans l'affirmative : ceux qui ont fourni une copie d'un contrat existant ou d'un contrat type sont encouragés à répondre à la deuxième partie, mais ne sont pas obligés de le faire. Ils peuvent passer directement à la troisième partie du questionnaire.

Dans la négative : ceux qui n'ont pas fourni de copie d'un contrat existant ou d'un contrat type sont encouragés à répondre à la deuxième et à la troisième partie du présent questionnaire.

DEUXIEME PARTIE

VEUILLEZ NE PAS FOURNIR D'INFORMATIONS CONFIDENTIELLES OU PRESENTANT UN INTERET COMMERCIAL QUE VOUS NE SOUHAITEZ PAS VOIR MENTIONNER OU FIGURER DANS UNE BASE DE DONNEES PUBLIEE SUR LE SITE INTERNET DE L'OMPI OU DANS UN RAPPORT DE L'OMPI.

UNE DESCRIPTION GÉNÉRALE DES CLAUSES PEUT ÊTRE FOURNIE À LA PLACE DU TEXTE EXACT DU CONTRAT, SI CELA PERMET DE RÉPONDRE PLUS FACILEMENT.

Question 1 : *Veillez donner l'intitulé du contrat.*

Réponse :
Intitulé du contrat.

Question 2 : *Veillez nommer les parties au contrat.*

Réponse :
Nom(s) et coordonnées des parties au contrat.

Question 3 : *Veillez indiquer les parties au contrat ou, dans le cas de contrats types, les parties éventuelles au contrat. Veillez également préciser si la partie est le fournisseur (F) ou le destinataire (D) des ressources génétiques ou des savoirs traditionnels associés.*

Réponse :

Description des parties	Oui/Non	Fournisseur (F)/ Destinataire (D)
Gouvernement : par exemple, ministres, organisations intergouvernementales (nationales, régionales ou locales), etc.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Commerce ou industrie : par exemple, industrie pharmaceutique, alimentation et agriculture, horticulture, cosmétiques, etc.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Institut de recherche : par exemple, universités, instituts de recherche nationaux, banques de gènes, jardins botaniques, collections zoologiques, collections microbiennes, etc.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Détenteurs de savoirs traditionnels : par exemple, associations de guérisseurs, peuples autochtones ou communautés locales, organisations populaires, communautés agricoles traditionnelles, etc.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Autres. Veuillez les citer
ci-après :
par exemple, propriétaires fonciers
privés, groupe de préservation, etc.

Question 4 : Veuillez indiquer l'objectif global du contrat :

Réponse :

Oui/Non

Application industrielle ou commerciale

Recherche ou enseignement uniquement

Autres. Veuillez préciser ci-après :

Question 5 : Veuillez indiquer l'objectif du contrat.

Réponse :

Objectif du contrat.

Question 6 : Veuillez indiquer la portée du contrat.

Réponse :

	Oui/Non
Ressources phytogénétiques	<input type="checkbox"/>
Ressources zoogénétiques	<input type="checkbox"/>
Ressources génétiques microbiennes	<input type="checkbox"/>
Matériel génétique indéterminé transféré par inadvertance, par exemple, microbes ou parasites présents sur des échantillons de matériel végétal	<input type="checkbox"/>
Savoirs traditionnels associés et savoir-faire	<input type="checkbox"/>
Autres. Veuillez préciser ci-après :	<input type="checkbox"/>

Question 7 : Veuillez préciser si les ressources génétiques fournies se trouvent dans des conditions *in situ* ou dans des conditions *ex situ*. On parlera de “conditions *in situ*” lorsque les ressources génétiques existent dans des écosystèmes et des habitats naturels et, dans le cas d’espèces domestiquées ou cultivées, dans l’environnement où elles ont développé leurs propriétés distinctes. On parlera de “conditions *ex situ*” lorsque les ressources génétiques existent hors de leur habitat naturel; par exemple, une banque de germoplasme ou une collection microbienne :

Conditions <i>in situ</i>	<input type="checkbox"/>
Conditions <i>ex situ</i>	<input type="checkbox"/>

Question 8 : Activités prévues par le contrat : veuillez indiquer les utilisations des ressources génétiques autorisées selon le contrat.

Réponse :

Utilisations des ressources génétiques autorisées selon le contrat.

Question 9 : Activités prévues par le contrat : veuillez indiquer les utilisations des savoirs traditionnels associés autorisées selon le contrat.

Réponse :

Utilisations des savoirs traditionnels associés autorisées selon le contrat.

Question 10 : Veuillez indiquer la date à laquelle le contrat a pris effet.

Réponse :

Date à laquelle le contrat a pris effet

Question 11 : *Veillez indiquer la durée du contrat.*

Réponse :

Durée du contrat :

Question 12 : *Veillez indiquer toutes les clauses du contrat qui ont trait à la propriété intellectuelle. Par exemple :*

Réponse :

Clause(s) relatives aux domaines suivants :	Veillez indiquer ou résumer les clauses pertinentes en précisant, le cas échéant, le contexte par rapport au contrat ou au projet dans son ensemble
Propriété industrielle, notamment brevets, marques, indications géographiques et appellations d'origine, etc.	
Droit d'auteur et droits connexes	
Droit d'obtenteur	
Secrets d'affaires	
Protection <i>sui generis</i> des savoirs traditionnels	
Concession sous licence	
Cession de droits	
Partage des avantages financiers en rapport avec la propriété intellectuelle : par exemple, paiements directs, redevances, paiements échelonnés, redevances périodiques dans le domaine ethnobotanique, fonds fiduciaires, etc.	
Partage des avantages non financiers en rapport avec la propriété intellectuelle : par exemple, formation en matière de propriété intellectuelle, transfert de technologie, échange de résultats, etc.	
Utilisation traditionnelle et coutumière en cours : par exemple, précisions sur l'utilisation future des ressources génétiques et des savoirs traditionnels associés par les populations locales ou les communautés traditionnelles, comme les droits des agriculteurs.	

Résiliation (dans la mesure où elle est en rapport avec la propriété intellectuelle).	
Autres. Veuillez préciser ci-après : par exemple, publications, approvisionnement exclusif, approvisionnement futur en ressources dans le cas où la recherche aboutirait, etc.	

Question 13 : Veuillez indiquer si des droits de propriété intellectuelle ont été obtenus à la suite d'activités menées dans le cadre du contrat. Par exemple, si des brevets ont été octroyés (en indiquant, si possible, le numéro du brevet), si des marques ont été enregistrées, etc.

Réponse :

Droits de propriété intellectuelle obtenus

Question 14 : *Confidentialité* : veuillez indiquer ou donner un résumé de toutes les clauses de confidentialité figurant dans le contrat en précisant, le cas échéant, le contexte de ces clauses par rapport au contrat ou au projet dans son ensemble.

Réponse :

Confidentialité

Question 15 : *Veillez donner tout renseignement complémentaire qui pourrait permettre de mieux comprendre les aspects du contrat ayant trait à la propriété intellectuelle. Par exemple, les définitions contractuelles pertinentes; les conditions de transfert à des tiers, etc.*

Réponse :

Renseignements complémentaires.

Afin de permettre de situer les clauses de propriété intellectuelle en question dans un contexte juridique, veuillez fournir les renseignements suivants :

Question 16 : *Veillez indiquer les lois et règlements applicables au contrat en question, notamment les clauses pertinentes relatives à la propriété intellectuelle dans la législation réglementant l'accès aux ressources génétiques et dans toute législation sui generis visant à protéger les savoirs traditionnels associés :*

Réponse :

Lois et règlements en vigueur	Veillez indiquer le titre et la date de la loi et, si possible, les numéros des clauses pertinentes
Lois et règlements nationaux dans le pays fournisseur	
Lois et règlements nationaux dans le pays destinataire	
Lois et règlements régionaux	
Lois et règlements internationaux	
Autres	

Question 17 : *Veillez indiquer les lois et protocoles coutumiers applicables au contrat en question, notamment ceux qui sont relatifs aux aspects du contrat ayant trait à la propriété intellectuelle :*

Réponse :

Lois et protocoles coutumiers.

Question 18 : *Veillez indiquer le droit régissant le contrat :*

Réponse :

Droit régissant le contrat.

Question 19 : *Règlement des litiges : veuillez indiquer comment les parties auront décidé de régler les litiges pouvant survenir dans l'exécution du contrat (médiation, conciliation,*

arbitrage, tribunaux nationaux, etc.) en précisant, en particulier, l'organe de règlement des litiges mutuellement convenu (organe international, régional, national ou local).

Réponse :
Règlement des litiges.

Question 20: *Veillez indiquer si le contrat en question a été contesté sur le plan juridique; par exemple, s'il a fait l'objet d'un recours devant les tribunaux ou d'une demande de dommages-intérêts pour inexécution. Dans l'affirmative, l'affaire a-t-elle fait jurisprudence? Veillez donner l'intitulé exact et les références complètes de l'affaire.*

Réponse :

Jurisprudence découlant du contrat.

TROISIÈME PARTIE

EXPERIENCE PRATIQUE ET ENSEIGNEMENTS TIRES DE CETTE EXPERIENCE

Question 21 : Veuillez indiquer tous les conseils pratiques que vous souhaiteriez donner en ce qui concerne la rédaction, la négociation et la conclusion du contrat en question, en particulier, tous les conseils portant sur les aspects du contrat ayant trait à la propriété intellectuelle.

Par exemple :

- Consentement préalable donné en connaissance de cause. En particulier, quelles sont les mesures qui ont été prises pour obtenir un consentement préalable donné en connaissance de cause? Quel rôle les instances gouvernementales telles que les offices nationaux de propriété intellectuelle, les correspondants nationaux de la CDB, les autorités nationales compétentes pour la CDB, etc. ont-elles éventuellement joué?
- Partage des avantages. Par exemple, comment les avantages liés à la propriété intellectuelle ont-ils été recensés et acceptés? Avec qui ces avantages seront-ils partagés? Quel a été le calendrier adopté à cet égard (court, moyen ou long terme)? Veuillez indiquer toutes les clauses de partage des avantages non relatives à la propriété intellectuelle susceptibles de présenter un intérêt.
- Communautés locales ou autochtones. Par exemple, i) mécanismes ou arrangements consultatifs éventuels facilitant l'implication des communautés locales ou autochtones : par exemple, comités consultatifs nationaux, organisations autochtones; ii) y a-t-il eu recours à des intermédiaires : par exemple, médiateurs, conciliateurs, etc.; iii) existe-t-il un registre local ou centralisé des savoirs traditionnels ou est-il prévu d'en créer un?
- Conseils juridiques. L'une des parties ou toutes les parties ont-elles consulté des juristes?
- Contrats ou clauses types. Un contrat type ou des clauses types ont-ils été utilisés? Dans l'affirmative, à quel stade des négociations ce contrat ou ces clauses types ont-ils été utilisés et par qui? Dans quelle mesure ont-ils permis de préciser les problèmes et de trouver un accord?

Réponse :

Consentement préalable donnée en connaissance de cause : ... Partage des avantages : ...
Communautés locales ou autochtones : ... Conseils juridiques : ... Contrats ou clauses types :
... Autres : ...

Question 22 : Veuillez faire part des enseignements tirés de votre expérience dans le domaine des arrangements contractuels concernant l'accès aux ressources génétiques et le partage des avantages.

Réponse :

Enseignements tirés de l'expérience.

Merci.

[Fin du questionnaire]